

PAC INCENDIE

La vision des évènements récents a engagé la préfecture à avoir une réflexion sur l'anticipation des situations de vulnérabilité.

Nos étés de plus en plus chauds et secs, notre configuration topographique accidentée nous exposent particulièrement aux risques d'incendies.

La commune de SIGNES s'étend sur 13 300 hectares environ avec un taux de boisement de 82 % qui en fait la commune la plus boisée du Var, composée d'espèces particulièrement inflammables, comme le pin d'Alep (13 %).

Contrairement aux autres risques naturels, l'action de l'homme est primordiale dans la survenance des feux : négligences, non-respect de l'obligation légale de débroussaillage, actes de malveillance.

En date du 22 novembre 2021, le préfet du Var a signé un « porter à connaissance » (PAC) sur le risque incendie de forêt pour la commune de Signes. Ce document vient compléter la carte de l'aléa incendie de forêt réalisée en mai 2021 par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Var.

Après de multiples réunions entre les services de la DDTM, les services de la Préfecture, le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, la présidente de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume et le maire de la commune de Signes, il résulte de ces diverses réunions que le préfet n'envisage pas de modifier, à ce jour, le règlement du porter à connaissance.

Suite à ces différentes réunions, la municipalité a travaillé en interne, pour trouver une solution tant pour le Parc d'Activités que pour les propriétaires de l'ensemble de la commune. Actuellement, sur le Parc d'Activités, une alternative a été mise en place par la CCIV pour les entreprises ; pour les particuliers, nous sommes en bonne voie dans les différentes démarches avec les bureaux d'études, dans la même logique.

De nombreuses habitations de notre commune sont situées dans des espaces naturels, à proximité du massif forestier boisé.

Nous souhaitons donc attirer votre plus grande attention sur les obligations légales de débroussaillage (OLD) que chacun d'entre nous doit respecter et qui sont souvent négligées par certains. L'été dernier dans le massif des Maures, les personnes qui avaient réalisé correctement les OLD, ont été sauvées des flammes car l'incendie a été freiné ; ceux qui n'avaient pas réalisé les OLD n'ont rien pu sauver...

La commune de Signes n'est pas la seule commune impactée par ce « porter à connaissance ». La commune du Beausset est dans la même situation que nous.

Les documents sont consultables sur :
<http://www.var.gouv.fr/signes-a9291.html>
<https://signes.fr/urbanisme-2/>



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*